

19 - Accompagnement du commerce et de l'artisanat en lien avec le tramway - Lancement d'études préalables dans le cadre de l'établissement d'un dossier FISAC

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) est un outil d'accompagnement des évolutions du secteur du commerce, de l'artisanat et des services. Dans ce cadre, des aides sont accordées à des opérations collectives urbaines dont les définitions et les modalités de mise en œuvre sont fixées dans des circulaires du Secrétaire d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation.

Afin d'accompagner les commerçants et artisans dans le projet de tramway, et pallier au mieux les conséquences inhérentes à ce genre de chantier, les partenaires que sont la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs, la DIRECCTE, l'Association des Commerçants de Besançon, le Département du Doubs par son agence de développement, ont engagé une réflexion commune dans le cadre du groupe de management de centre-ville.

Cette réflexion a été menée pour construire un dossier de programmation faisant appel au fonds FISAC, destiné à soutenir le commerce et l'artisanat en amont des travaux, pendant ceux-ci et après leur achèvement.

La réglementation impose avant tout dépôt de dossier FISAC une étude préalable. Devant la complexité du dossier il est proposé de recourir au concours d'un cabinet spécialisé en la matière.

Sa mission aurait pour objet d'aider la Ville de Besançon et ses partenaires à élaborer un dossier FISAC, conforme aux circulaires du 22 juin 2009 et du 30 décembre 2010, sur la base d'un diagnostic préalable, une stratégie et un programme d'actions, en investissement et en fonctionnement, programme qui permette d'accompagner les activités commerciales et artisanales durant la phase de travaux du tramway et dans un second temps de mettre en œuvre les conditions de développement commercial dans le nouvel environnement urbain. Ce dossier devra notamment expliciter la démarche menée, son impact sur les activités commerciales et son efficacité sur la base d'indicateurs. Il devra aussi bien identifier les partenaires concernés et la gouvernance globale du projet.

Ce dossier sera finalisé au plus tard fin octobre 2011.

Le prestataire travaillera sur la base d'orientations définies par la Ville et ses partenaires, des études existantes sur le commerce et l'artisanat à Besançon, et d'une dizaine d'entretiens avec les partenaires concernés.

Un marché en procédure adaptée en application de l'article 22 du Code des Marchés Publics sera lancé dès que le Conseil Municipal aura donné son accord.

Cette mission d'accompagnement, dont le coût est estimé à 40 000 €, sera financée à 50 % par l'Etat sur les crédits FISAC et à part égale par la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dans le cadre d'une convention globale ultérieure.

En cas d'accord, les crédits seront imputés au chapitre 011.91/617 CS 30200.

La mission dévolue se déroulera sous l'égide d'un comité de pilotage présidé par M. le Maire de Besançon, ou son représentant, et composé de :

- M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ou son représentant
- Mme la Chef de service du développement local au sein de la DIRECCTE, ou son représentant

- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs, ou son représentant
- M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs, ou son représentant
- M. le Président de l'Association des Commerçants de Besançon, ou son représentant
- M. le Président du Département du Doubs, représenté par le Président de son agence de développement, ou son représentant.

Ce comité de pilotage validera le diagnostic, la stratégie et le programme d'actions, avant intégration dans le dossier FISAC.

Propositions

Le Conseil Municipal de Besançon est invité à :

- en décider et autoriser M. le Maire de Besançon à lancer une procédure (article 22 du Code des Marchés Publics) pour la réalisation de l'étude et signer les actes y afférents,
- solliciter l'Etat au titre du FISAC à hauteur de 50 % du montant de l'étude, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis, et signer les conventions à intervenir.

M. Edouard SASSARD : Je vais poser simplement une question. Je n'ai pas pu assister à la réunion de l'Office de Commerce la semaine dernière, peut-être des précisions ont-elles été données dans ce cadre-là mais je pense que cela peut toujours être utile à tout le monde. Je voulais savoir comment va se passer concrètement l'indemnisation des commerçants dans le cadre des travaux du tramway. Je m'explique ; il semble que ce soit un principe indemnitaire, c'est-à-dire qu'un dossier sera constitué par le commerçant. On vérifiera qu'il y a eu une baisse de chiffres d'affaires, des spécialistes vérifieront et à partir de là il y aura indemnisation je pense le plus rapidement possible pour le commerçant. Je voudrais faire une proposition d'indemnisation différente. Il y a le principe indemnitaire et il y a le principe forfaitaire, où l'on paie dès le départ sans attendre de vérifier s'il y a une baisse de chiffres d'affaires. D'un point de vue concret on pourrait imaginer trois zones : une zone rouge, une zone orange et une zone jaune, la rouge étant évidemment celle la plus proche des travaux où on peut imaginer que le commerce sera le plus impacté au niveau de son chiffre d'affaires. A partir de là ce commerçant touche un forfait, une avance. Si on estime par exemple que dans les villes où il y a eu des travaux liés au tramway, il y a eu 30 à 40 % de baisse du chiffre d'affaires pour les commerçants placés le plus près, on partirait du principe que l'on verse, dès le premier jour des travaux, les 30 % du chiffre d'affaires qui pourrait être perdu, ce qui a pu se vérifier dans d'autres villes. On n'attend pas que le dossier soit constitué, on n'attend pas une vérification ; dès le départ il y a par exemple en zone rouge 30 % de perte de chiffre d'affaires par rapport à celui des 3 dernières années, ça représente tant, on vous verse la prime, première chose. Et graduellement, pour la zone orange - 15 %, etc... et à la fin des travaux, on fait le bilan avec le commerçant de ce qu'il a effectivement perdu et on régularise. C'est exactement ce qui se passe pour nos charges sociales quand on est indépendant, on paie par rapport à l'année n - 2, on sait très bien le faire, d'un point de vue comptable c'est extrêmement facile. On paie donc en fonction de notre chiffre d'affaires n - 2 et il y a une régularisation deux ans après. Ce qui permettrait, dans ce cadre-là, d'anticiper les problèmes de trésorerie car vous le savez très bien, le problème des petits commerçants, des petits artisans, principalement c'est la trésorerie, c'est-à-dire qu'avec la crise qui est passée, ils sont à un ou deux mois où ils ne peuvent pas être en difficulté.

Imaginons qu'un commerçant tombe dans sa période de travaux pendant la période de Noël, qu'il doive faire des achats, acquérir du stock et qu'il ne puisse pas le faire parce qu'il n'a pas la trésorerie, il se rend compte qu'il a perdu 30-40 % de son chiffre d'affaires, le temps de constituer le dossier et de toucher l'argent, ça ne lui permet pas forcément de passer les commandes souhaitées, comme il l'aurait fait par exemple les années passées, et donc il vendra moins. Ma proposition réglerait le problème de la trésorerie, donc j'aimerais bien avoir votre avis là-dessus.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du tout l'objet de cette délibération. Je rappelle que la Commission d'Indemnisation Amiable va être mise en place par l'Agglo, et je dirai à Jacques MARIOT d'en dire un mot. Je vais quand même vous préciser une fois pour toutes que cette commission d'indemnisation n'est pas obligatoire, c'est une volonté de l'Agglomération du Grand Besançon de faire en sorte de soutenir les commerçants en difficulté. Dans un certain nombre de villes, même pas mal, il n'y a pas d'indemnisation. Ensuite cette commission d'indemnisation est indépendante. Elle va être présidée par deux magistrats, Mes TRICOT et Gabriel MIGNOT, de très hauts fonctionnaires ; l'un, Me TRICOT, je le rappelle est président honoraire à la Cour de Cassation chargé des affaires économiques et Gabriel MIGNOT à la Cour des Comptes est Président de la Chambre Economique et Sociale. Ce sont eux qui feront des propositions. Aucun élu ne siègera à cette commission. Il y aura par contre et vous voyez comme nous sommes largement ouverts sur ces problématiques, le MEDEF, la CGPME, la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce et d'Industrie, des experts comptables y seront représentés et feront des propositions. Et à l'Agglomération on va me déléguer le pouvoir prochainement de signer -j'en rendrai compte après bien sûr en assemblée- les avis de paiement pour que cela aille vite. Il faut effectivement qu'entre le moment où la demande est remise et l'indemnisation il ne se passe pas plus de deux mois. On est plutôt même sur le mois, donc le dossier sera instruit très rapidement. Par rapport à votre demande, je n'y suis pas opposé mais il faut qu'on regarde si c'est légal. Je voudrais simplement dire que la volonté du Maire, Président de l'Agglo n'est pas de tuer les commerçants, c'est au contraire de faire en sorte qu'ils passent bien cette période difficile. Je peux vous dire qu'après, comme dans toutes les villes, ils viendront certainement dire au Maire, en tout cas pour les plus honnêtes d'entre eux, combien ils sont satisfaits qu'il y ait un tramway. Je coupe court, je voudrais recadrer le débat. Nous ne sommes pas ici sur un débat sur la commission d'indemnisation, ce débat aura lieu à l'Agglo, nous sommes ici sur un lancement d'études préalables dans le cadre de l'établissement d'un dossier FISAC que Jacques MARIOT va nous présenter, donc je ne prendrai que les questions qui touchent uniquement à cela, pas à la commission d'indemnisation. Une question a été posée, j'y ai répondu, maintenant c'est terminé.

M. Jacques MARIOT : Je confirme qu'il s'agit bien ici d'un dossier FISAC et non d'un dossier commission d'indemnisation. Simplement je voudrais rajouter que l'indemnisation portera non pas que sur les travaux mais aussi sur les dévoiements des réseaux, c'est-à-dire qu'on étend, on va dire, l'échelle temporelle. Ce dossier FISAC est un dossier absolument obligatoire si l'on veut obtenir des crédits de fonctionnement et des crédits d'investissement. Ces crédits FISAC, le FISAC est le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce, sont pris sur ce qu'on appelle le 1 % Grande Distribution. C'est de l'argent qui va directement dans les caisses de l'Etat qui le restitue aux villes qui sont porteuses de travaux et de difficultés que rencontreront les commerçants. Donc les partenaires de la Ville sont notamment la CAGB, l'Union des Commerçants, le Conseil Général, la CCI, la Chambre de Métiers, la DIRECCTE. Tous ces partenaires demandent qu'une étude soit réalisée pour établir un diagnostic des difficultés rencontrées par l'ensemble du commerce pour obtenir ces fameux crédits de fonctionnement et d'investissement. En fonctionnement, lorsque nous obtiendrons une enveloppe financière -Dijon a obtenu une enveloppe conséquente-, elle permettra par exemple d'améliorer la signalétique pendant les travaux, de travailler sur le free-pass et de l'augmenter, de travailler sur les animations, d'améliorer on va dire le confort d'une manière générale des commerçants les plus impactés par les travaux du tram. Donc cette demande de subvention est absolument obligatoire lorsqu'on fait des travaux aussi conséquents, c'est ce qu'on appelle un dossier FISAC.

M. Edouard SASSARD : J'ai bien compris le rapport. Je me permettais simplement de faire cette réflexion en amont parce que le jour où on débat en commission on est déjà sur de l'indemnisation, mon intervention allait dans ce sens. Je préfère faire la remarque en amont pour qu'on l'étudie. On est un peu la ville des utopistes, alors pourquoi pas et ce que je veux dire c'est qu'en amont c'était une proposition. Et je suis obligé de la faire maintenant, je ne peux pas la faire après.

M. Pascal BONNET : Edouard a parlé de la dimension trésorerie mais je crois que les commerçants ont aussi le souci du chômage partiel et des pertes d'emplois et je voulais savoir si vous envisagez aussi un partenariat avec la Région pour réfléchir à une politique de formation comme ça a dû être fait au moment de la crise à l'initiative du Conseil Régional, d'ailleurs sur proposition d'une élue UMP à l'époque qui était Nathalie BERTIN.

M. LE MAIRE : Nous sommes en train de réfléchir à cela.

M. Pascal BONNET : D'autre part, par rapport à l'attractivité commerciale dans cette période difficile envisagez-vous de développer encore plus le free-pass puisque je crois que c'est aussi un souci de l'Union des Commerçants qui attend beaucoup de la Ville en la matière. Après, quand vous dites que les commerçants seront heureux quand le tramway sera là, on verra. Ce qu'on constate dans les autres villes ou agglomérations, ceux qui sont heureux sont ceux qui sont près des stations. Les autres le sont moins.

M. LE MAIRE : Ceux qui se sont ligués pour qu'il ne passe pas près de chez eux ne pourront pas venir demain se plaindre qu'il passe loin de chez eux... il faudra un petit peu de cohérence quand même... il faut savoir. Moi je pense effectivement qu'être près d'une station de tramway est un avantage mais j'ai entendu pendant pas mal de temps des avis contraires. Mais maintenant je vais vous dire, Pascal BONNET, pour moi ce temps-là est révolu, le tramway va se faire, j'ai donné une conférence de presse où je rends compte très précisément de l'ensemble des remarques, des observations parce qu'il y a peu de réserves concernant le tramway. Maintenant le tramway va fonctionner, il apportera un vrai dynamisme à la Ville et on fera en sorte que tout le monde y trouve son compte, et, comme je ne suis pas rancunier, même ceux qui étaient contre. Je me rends compte que beaucoup parmi ceux qui étaient contre sont en train de changer d'avis. J'ai rencontré l'Union des Commerçants avec Jacques MARIOT, des actions sont en train de se mettre en place, je pense que tout le monde, les commerçants, la Chambre de Commerce, tout le monde est conscient que le tramway c'est un bel instrument pour la Ville, donc je suis plutôt rassuré, enfin pas rassuré, satisfait, parce que moi je n'ai jamais été inquiet.

Mme Joëlle SCHIRRE : Je voudrais féliciter ceux qui s'occupent de la signalétique parce que je trouve qu'elle est remarquablement bien faite et je le dis parce que j'habite non loin de l'avenue Droz et le boulevard Diderot qui sont fortement impactés par les réseaux qui se mettent en place. Je trouve que c'est très bien fait.

M. LE MAIRE : Il faut adresser ces remerciements aux services Voirie - Circulation qui sont là, à David MOUROT, qui gère cela avec Nicole WEINMAN. Il y a une bonne collaboration entre le Service Voirie - Circulation, le chef du projet tram, ce que fait Jean-Claude ROY à l'Agglomération, ça se passe bien et effectivement c'est bien signalé. Mais je le redis pour la dixième fois, je fais ça à la «Jean ROSSELOT», la période de travaux sera difficile mais on survivra et on en sortira renforcé.

M. Pascal BONNET : Je n'ai pas parlé forcément des secteurs qui avaient refusé le tramway. Ce que j'ai entendu dire c'est que le long des lignes de tramway, ceux qui étaient proches des arrêts, naturellement, étaient favorisés par rapport à d'autres.

M. LE MAIRE : C'est vrai.

M. Pascal BONNET : Puisque vous évoquez le fait que certains endroits ne seront pas desservis, pour ce qui est du centre-ville on connaît très bien l'option choisie, qui me semble plus intéressante que la première pour toutes les raisons qui ont été soulevées ; par contre elle va mettre en difficulté une partie du centre-ville. Et je vais faire comme Jean ROSSELOT qui m'a appris que la répétition était l'art de la pédagogie, je vais me répéter, peut-être que là la question d'une halte ferroviaire à Rivotte peut être une réponse pour le développement de ce secteur.

Pour terminer, je vais quand même vous donner une explication de vote. Nous ne sommes pas devenus favorables au tramway, nous avons encore beaucoup d'inquiétudes et de réticences mais nous allons voter ce point-là parce que nous avons le souci de l'activité commerciale au centre-ville.

M. LE MAIRE : Je considère cela comme étant une avancée déjà, un progrès, continuez. Concernant la halte à Rivotte, je peux simplement vous répondre : à terme, peut-être, pourquoi pas ? On parle d'une halte aussi à Chalezeule, pourquoi pas ? Pour l'instant on va déjà essayer de faire celles qui sont prévues à Ecole-Valentin, à Miserey et aux Portes de Vesoul, à Jean Minjoz mais je rappelle quand même, mon cher Pascal BONNET, qu'il y a une halte ferroviaire qui existe déjà et qui est très très proche du centre-ville, c'est la gare de la Mouillère et réaliser une halte ferroviaire à Rivotte en altitude à 30 m de

hauteur, n'est pas facile, il faudrait monter des ascenseurs devant la Citadelle, ce qui serait très compliqué.

Juste une petite précision que l'on me fait passer par rapport à la demande de M. SASSARD. La proposition de M. SASSARD ne serait pas juridiquement possible car il faut que le préjudice soit réel, chaque dossier est personnel, et donner sans vérifier s'appelle une libéralité. Donc vous avez la réponse en direct que l'on vérifiera mais je vous le répète, si c'était possible je n'y serais pas opposé».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 10 mai 2011.